



Rapport d'Orientation Budgétaire 2023

Une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des
collectivités locales

Sommaire

Préambule : 3

I. Le Budget Principal

Le contexte économique 3

A. Les orientations budgétaires

a) **Analyse rétrospective 2015 – 2021** 4

b) **Les Orientations pour 2023** 7

B. Les Ressources Humaines 9

Préambule :

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 Février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la Ville (analyse rétrospective).

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dit loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 Août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire et ses collaborateurs sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. L'information est même puisque le ROB doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au Préfet du Département et au Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication conformément au décret n° 2016-841 du 24 Juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les Conseillers Municipaux sur l'évolution financière de la Collectivité en tenant compte des projets communaux.

Le Budget Primitif 2023 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population prouvysienne, tout en intégrant le contexte économique national, les orientations définies par le Gouvernement dans le cadre du projet de loi de Finances pour 2023, ainsi que la situation financière locale.

Contexte économique :

Avec une prudence affichée au regard notamment de la crise énergétique, les recettes de fonctionnement feront apparaître par prudence des recettes fiscales stables par rapport aux notifications de 2022. En matière de dépenses de fonctionnement, le budget 2023 affichera une évolution de 6 % des dépenses réelles. Une augmentation principalement liée à l'inflation et plus particulièrement à la crise énergétique.

Les recettes de fonctionnement réelles, augmenteront quant à elle de 2.6 %, du fait notamment de l'inscription des produits de fiscalité et dotations à l'identique de 2022.

A. Les orientations budgétaires

a. Analyse rétrospective 2015 – 2021

⇒ Les recettes réelles de fonctionnement :

RECETTES Réelles de Fonctionnement (en €)	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
TOTAL des RRF	3 499 790	3 407 959	3 495 071	3 393 610	3 420 906	3 403 984	3 404 705
chap. 013 Atténuations de charges	148 253	87 179	62 620	34 720	16 670	10 199	8 979
chap. 70 Produits des services	109 717	121 495	164 335	135 383	108 760	94 957	91 648
chap. 73 Impôts et taxes,	2 973 068	2 991 487	2 986 224	2 992 834	3 073 962	3 046 155	2 878 868
chap. 74 Dotations, Subv. et particip.	232 535	172 671	243 388	203 708	194 584	222 703	397 582
<i>Dont DGF</i>	89 580	29 860	6 596	0	0	0	0
chap. 75 Autres produits	36 218	35 127	38 506	203 708	26 930	29 971	27 368
Evolution en € des RRF	- 95 085 €						

Évolution 2015-2021 des recettes de fonctionnement : – 95 085 €

- ❖ L'année 2020 est marquée par la crise sanitaire de la covid-19 qui a contraint la commune à la fermeture des équipements (restaurant scolaire, culturels et de accueils de loisirs) soit une baisse des recettes d'exploitation de 53 216 € entre 2019 et 2020.
- ❖ L'évolution du Produit de la Fiscalité Locale a augmenté entre 2014 et 2020, une hausse qui s'explique par les variations nominales des bases d'impositions prévues par les lois de finances, et non du fait de l'exécutif municipal, puisque les taux d'imposition restent inchangés depuis 2008.

↳ Evolution des bases entre 2015 et 2021 selon l'état 1288 M :

Impôts locaux	Bases 2015	Bases 2016	Bases 2017	Bases 2018	Bases 2019	Bases 2020	Bases 2021	Evolution 2015-2021 en %
TH	1 694 800	1 765 372	1 722 975	1 718 269	1 717 943	1 836 426	Suppression	
TFPB	3 782 321	3 862 463	3 915 342	3 929 214	3 978 346	4 139 057	4 193 448	+ 10.86 %
TFPNB	46 976	46 342	46 824	49 361	52 452	53 516	54 110	+ 15.19 %

↳ Rappel des taux d'imposition votés et inchangés depuis 2008 :

Taux d'imposition	TH	TFPB	TFPNB
Période 2008-2022	+ 0 %	+ 0 %	+ 0 %

↳ Evolution des dotations et attributions de compensation sur la période 2015–2021 :

Chap. 73 / 74	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
DGF – Etat	89 580	29 880	6 596	0	0	0	0
Attributions Compensations - Cavm	1 647 806	1 647 806	1 552 899	1 552 899	1 552 899	1 480 899	1 480 899

⇒ La diminution des dotations de l'Etat est très significative pour notre commune. Nous passons d'une DGF de + 190 198 € en 2013 à – 32 678 € en 2020

⇒ La diminution des attributions de compensation versées s'explique pour notre commune

- Transfert des charges de l'entretien et gestion des ZA en 2017 (loi NOTRe)
- Transfert des charges de l'assainissement en 2020

⇒ Des dépenses réelles de fonctionnement très contenues :

DEPENSES Réelles de Fonctionnement (en €)	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	
TOTAL des DRF	2 764 466	2 829 007	2 953 872	2 913 819	2 859 585	2 600 775	2 728 295	
Charges à caractère général - chapitre 011	1 058 918	1 082 297	1 046 025	1 031 180	1 000 912	834 566	915 446	
Charges de personnel - chapitre 012	1 288 737	1 308 925	1 390 991	1 367 204	1 374 920	1 387 789	1 475 231	
Atténuations de produits chapitre 014	0	0	49 351	32 678	32 678	32 678	32 678	
Autres charges - chapitre 65	305 448	354 009	377 261	383 450	361 440	256 483	221 715	
Charges financières - chapitre 66	108 499	78 967	87 705	90 961	84 661	78 279	71 803	
Charges exceptionnelles - chapitre 67	2 865	4 807	2 540	8 344	4 974	10 980	11 421	
Evolution en % des DRF	- 1.3 % ou - 36 171 €							

❖ Des charges à caractère général maîtrisées autour de 2 720 000 € :

Le chapitre 011 a diminué de 1.3 % entre 2015 et 2021, il y a certes l'effet COVID-19 avec une baisse significative des dépenses en 2020 (- 166 346 € par rapport à 2019) mais cela n'efface en rien les efforts entrepris par la Collectivité afin de diminuer ses dépenses courantes sans altérer les services proposés à la population. Il y a eu un véritable travail afin de dépenser « mieux ». Grâce à l'analyse analytique des dépenses, le coût de chaque activité ou prestation peut être identifié et des économies peuvent être réalisées sans modifier la qualité du service proposé.

❖ Une évolution des charges de personnel maîtrisées :

Le chapitre 012 est stable malgré l'évolution des carrières des agents (avancement d'échelon et de grade), instauration des chèques déjeuner, participation à la prévoyance, création d'un RAM, création d'un service de travaux de jardinage pour les aînés, augmentation des taux de cotisations, et reprise des services extérieurs comme le nettoyage des bâtiments, etc....).

Le chapitre 65 est en diminution suite au transfert des charges de l'assainissement vers la Communauté d'Agglo de Valenciennes Métropole.

⇒ L'état de la dette communale

Rappel du contexte : s'agissant du stock de dette, le capital restant dû s'élevait à 3 302 425 € au 31/12/2007 contre 991 161 € au 31/12/2014 qui traduit un choix fort de la commune de Prouvy de désendetter la ville entre 2007 et 2014.

Cette volonté politique a permis d'emprunter de nouveau en 2016 pour financer de gros investissements. Au 31/12/2021, l'encours de la dette est de 1 615 197 €.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Encours de la dette au 31/12	911 380	2 331 358	2 214 244	2 064 218	1 914 913	1 765 241	1 615 197
Montant emprunté	0	1 500 00	0	0	0	0	0
Annuité en capital de la dette	80 021	117 114	150 026	149 305	149 672	150 044	150 421
Intérêts de la dette	41 165	49 684	56 520	51 829	47 139	42 445	37 444

Pour information complémentaire, au 31/12/2022 l'encours de la dette tombe à 1 464 775 €, elle passe de 1 447 € par habitant en 2007 à 641 € en 2022.

Dette au 31/12/2007	Dette du 31/12/2022
3 302 425 €	1 464 775
1 447 € par hab.	641 € par hab.

Une Dette par habitant Population INSEE 2021 : 2282 hab.

⇒ L'Épargne Brute et l'Épargne Nette (CAF hors cessions) :

- Épargne brute = recettes réelles de fonctionnement – charges réelles de fonctionnement
- Épargne nette = épargne brute – capital dette à rembourser sur l'année

❖ L'évolution de l'épargne brute et de l'épargne nette sur la période 2015 - 2021 :

Épargne en €	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Épargne Brute	735 324	578 952	541 199	479 791	561 321	803 209	676 410
Épargne Nette	655 303	461 838	391 173	330 486	411 649	653 165	491 671

Au regard des comptes administratifs respectifs sur la période 2015-2021, la trajectoire financière reste saine malgré un contexte de plus en plus contraint. L'autofinancement dégagé permet toujours de faire face au remboursement du capital d'emprunt et d'entreprendre des projets d'investissement.

Épargne/habitant Année 2021	Ville de Prouvy Population INSEE 2021 : 2282 hab.
Épargne brute/hab.	296 €/hab.
Épargne nette/hab.	215 €/hab.

⇒ Les recettes d'investissement

Recettes Réelles d'Investissement en €	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
TOTAL des RRI	678 659	943 737	2 444 885	915 112	1 326 968	1 462 296	494 961
Excédents de fonctionnement capitalisés	424 285	768 149	395 573	450 351	968 028	708 153	80 736
FCTVA et taxes	175 306	125 141	79 299	73 065	266 287	298 574	217 953
Subventions	6 686	40 821	448 020	299 003	19 000	439 872	196 272
Emprunts	0	0	1 500 000	0	0	0	0

⇒ Les dépenses d'investissement

La Commune a conduit un programme d'investissement conséquent sur la période 2015-2021 soit 7 833 217 € soit en moyenne 1 119 031 €/an.

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Dépenses d'équipements en €	528 485	458 463	1 657 772	2 019 630	1 359 102	819 503	990 262

b. Les Orientations pour 2023

⇒ La section de fonctionnement

Le budget primitif 2023 sera élaboré conformément au projet de loi de finances pour 2023. Pour notre commune dont la DGF est devenue négative dès 2018 et se traduit par le versement d'une contribution au redressement des finances publiques, nous pouvons donc espérer une stabilisation de cette contribution à hauteur de 32 678 pour l'année 2023. Un fait certain, notre budget 2023 sera construit sans cette dynamique fiscale que nous connaissions avant les importantes réformes fiscales de 2021.

Pour 2023, nous proposons de bâtir notre Rapport d'Orientations Budgétaires sur une progression de + 2.6 % de notre produit d'impôts locaux soit +/- 100 000 €.

Prospective 2022 – 2023 des produits de fonctionnement :

RECETTES réelles de l'Exercice (en €)	CAA 2022	BP 2022	BP 2023	Evolution de BP 2022 à BP 2023 (en %)
TOTAL des recettes réelles de fonctionnement	3 581 000	3 453 514	3 560 000	+ 2.6 %
chap. 013 Atténuations de charges	17 000	18 000	4 000	
chap. 70 Produits des services	83 000	92 700	81 000	
chap. 73 Impôts et taxes,	2 940 000	2 878 614	2 950 000	
chap. 74 Dotations, Subv. et Particip.	480 000	419 600	480 000	
chap. 75 Autres produits	40 000	42 000	25 000	
chap. 77 Produits exceptionnels	21 000	1 000	20 000	

(CAA : Compte Administratif Anticipé)

Cette projection financière confirme pour 2023 une augmentation des recettes de fonctionnement qui résulte de la seule évolution des bases d'imposition et des encaissements des loyers de la maison médicale.

Cette évolution de nos recettes de fonctionnement est à mettre en relation avec l'évolution de nos dépenses de manière à établir les perspectives d'évolution de nos épargnes et de notre enveloppe d'investissement.

Prospective 2022 - 2023 des charges de fonctionnement :

DEPENSES réelles de l'Exercice (en €)	CAA 2022	BP 2022	BP 2023	Evolution de BP 2022 à BP 2023 (en %)
TOTAL des dépenses réelles de fonct	3 084 000	3 151 200	3 350 000	+ 6 %
Charges à caractère général - chapitre 011	1 207 000	1 233 900	1 400 000	
Charges de personnel - chapitre 012	1 535 000	1 537 000	1 580 000	
Contribution au redressement des FP - chapitre 014	33 000	35 000	35 000	
Autres charges de gestion courante - chapitre 65	242 000	268 700	265 000	
Charges financières - chapitre 66	66 000	70 000	65 000	
Charges exceptionnelles - chapitre 67	1 000	5 000	5 000	

(CAA : Compte Administratif Anticipé)

Évolution BP 2022 à BP 2023 des dépenses de fonctionnement : +/- 6 % ou +/- 200 000 €

Cette augmentation prévisionnelle de 6 % s'explique par l'inflation des prix et plus particulièrement l'évolution à la hausse de l'inflation et plus particulièrement des tarifs de l'énergie.

⇒ La section d'investissement

❖ Les recettes d'investissement se composent comme suit :

Recettes d'investissement en €	CAA 2022	BP 2022	BP 2023
Excédent de fonctionnement	825 000	825 000	858 000
FCTVA	149 905	130 000	59 000
Emprunt	0	0	0
Cessions	0	25 800	0
Subventions	283 000	207 900	405 000
Autres	20 640	10 000	10 000
TOTAL	1 280 000	1 200 000	1 287 000

❖ Les subventions d'investissement accordées en 2022 se composent comme suit :

- Cavm : Travaux rénovation énergétique complexe : acompte 70% de 50 400 €
- Cavm : Création parking maternelle : 9 625 €
- Etat : Subv pour capteur CO2 écoles : 1 080 €
- Etat : Travaux rénovation énergétique complexe : acompte 30% de 28 660 €
- Etat : subv portail famille pour 16 428 €
- Département : Amende police réfection rue de Liège : 25 000 €
- Département : Travaux rénovation énergétique complexe : acompte 75% de 137 733 €
- Académie de Lille : socle numérique école primaire pour 8 500 €
- Agence de l'eau : Cuve récupération des eaux (mairie + maison médicale) pour 5 00 €

❖ Les subventions d'investissement attendues en 2023 se composent comme suit :

- Solde Travaux rénovation énergétique complexe : 125 000 €
- 3^{ème} phase travaux vidéo par la Région : 30 000 €
- Enfouissement réseaux RD 70 : FSIC Cavm pour 200 000 €
- Parking mairie : FSIC Cavm pour 50 000 €

❖ Ces recettes d'investissement permettent d'ouvrir des dépenses d'investissement à hauteur de :

Dépenses d'investissement en €	CAA 2022	BP 2022	Reports sur 2023	Prévisions BP 2023
Dépenses d'équipement – chapitres 20 à 23	1 001 500	1 814 340 (Reports compris)	716 200	1 800 000 (Reports compris)
Remboursement du capital dettes + loyer P.P.P. éclairage public	187 500	191 000	0	191 000

❖ Les grosses opérations d'investissement déjà actées et engagées en 2023 se composent comme suit :

- Fonds de concours 2023 à verser à la Cavm pour le projet Centre Bourg : 205 000 €
- Rénovation énergétique du complexe : 100 000 €
- Provision acquisition parcelle Eternit rue de la gare : 50 000 €
- Etudes de faisabilité (parc urbain + place Eglise) : 24 000 €
- Travaux RD 70 : Enfouissement réseaux 400 000 € + Conventonnement CD 200 000 €
- Vidéo protection phase 3 : 170 000 €
- Création parking 7 rue de la Mairie : 120 000 € (foncier) + 160 000 € (démolition & parking)
- Remboursement Dette : 151 000 €
- Loyer PPP part investissement : 40 000 €

⇒ Perspectives d'évolution de la dette communale

	2021	2022	2023
Encours de la dette au 31/12	1 615 197	1 464 775	1 313 970
Montant emprunté	0	0	0
Annuité en capital de la dette	150 422	150 805	151 195
Intérêts de la dette	37 745	33 039	28 326

Dette au 31/12/2007 en millions d'euros	Dette du 31/12/2023 en millions d'euros
3 302 425 €	1 313 970
1 447 € par hab.	575 € par hab.

B. Les ressources humaines : Effectifs au 31/12/2022

Un effectif global de 54 agents au 31/12/2022 représentant 37.87 ETP détaillé ci-dessous :

⇒ 42 Emplois permanents

❖ 33 Titulaires :

- A temps complet : 26 agents
- A temps non-complet : 7 agents (équivalent 4.17 ETP)

❖ 9 Non-Titulaires :

- A temps non-complet (équivalent 2.1 ETP)
 - Ecole de musique : 9 profs

⇒ 10 Emplois CDD non permanents

- 2 agents à temps complet (1 au Techniques et 1 comme Atsem)
- 8 agents à temps non-complet (équivalent 1.9 ETP)
 - Pause méridienne : 5 agents à 8h hebdo
 - Restaurant scolaire : 1 agent à 20h hebdo
 - Animation : 1 agent à 21h hebdo
 - Services techniques : 1 agent à 20h hebdo

⇒ 1 Emploi PEC

- 1 agents à temps non-complet 20h hebdo (équivalent 0.7 ETP)

⇒ 1 Emploi apprenti

La collectivité poursuit son effort de maîtrise de la masse salariale en limitant les recrutements. Chaque départ en retraite sera l'occasion de réfléchir à de nouvelles organisations de services. Elles donneront lieu à de possibles mutualisations de ressources et de moyens. Le recrutement sera validé qu'après étude du poste vacant. L'orientation budgétaire pour le BP 2023 porte sur une stabilisation de la masse salariale.